

## L'ORIGINE DE L'EAU



Votre commune est alimentée en eau potable par les forages de TARRIN, situés sur la commune de LAMENAY SUR LOIRE, et protégés par déclaration d'utilité publique

## LE CONTRÔLE SANITAIRE



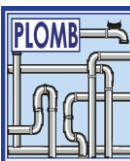
Le contrôle sanitaire réglementaire des eaux d'alimentation est exercé sous l'autorité du Préfet, par l'unité territoriale Santé Environnement de la Nièvre de L'agence régionale de santé de Bourgogne Franche-Comté.

En 2020, 14 prélèvements ont été pratiqués sur l'eau du réseau, soit 1 au captage, 2 à la station de traitement et 11 en distribution au robinet du consommateur.

## INDICATIONS POUR VOTRE CONSOMMATION



La teneur en fluor est inférieure à 0,5 milligramme par litre. Un apport en fluor est recommandé pour la prévention de la carie dentaire. Demandez conseil à votre médecin traitant ou à votre dentiste.



Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations ou quelques jours, laissez couler l'eau avant de la consommer.



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il n'alimente que le réseau d'eau chaude. Faites-le entretenir régulièrement.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.

Les résultats analytiques détaillés et le rapport annuel de l'ARS peuvent être consultés à la mairie de votre commune ou sur :

[www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)

ARS

Unité territoriale Santé Environnement  
 de la Nièvre  
 11, rue Pierre Emile GASPARD  
 Case 49  
 58019 NEVERS CEDEX

# QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

## SIVOM SOLOGNE BOURBONNAISE ALLIER

### RÉSULTATS D'ANALYSES ANNÉE 2020

#### BACTÉRIOLOGIE

Recherche de bactéries dont la présence dans l'eau révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource, soit en cours de transport.

**EAU DE BONNE QUALITE BACTERIOLOGIQUE**

#### DURETÉ (ou TH)

Elle représente le calcium et le magnésium présents naturellement dans l'eau et est sans incidence pour la santé.

**La dureté s'élève à 14.7 degrés français.  
 Il s'agit d'une eau peu dure**

#### PESTICIDES

Substances chimiques utilisées pour protéger les récoltes ou pour désherber. La teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/l pour chaque molécule.

**Trace d'un pesticide dont la teneur est restée très inférieure à la limite de qualité.**

#### NITRATES

L'excès de Nitrates dans les eaux est le plus souvent lié à la fertilisation des cultures ou à l'épandage d'effluents d'élevage. La teneur à ne pas dépasser est fixée à 50 mg/l

**La teneur moyenne s'élève à 33 mg/L**

#### pH

Si le pH est supérieur à 7 et la dureté est élevée, l'eau peut entartrer les canalisations. Si le PH est inférieur à 7 l'eau favorise la dissolution des métaux des canalisations et robinets.

**Le pH est en moyenne de 8,6**

#### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

**Il est conseillé de ne pas consommer une eau trouble.**

## CONCLUSIONS

L'eau distribuée au cours de l'année 2020 était de bonne qualité bactériologique.

Elle était également conforme aux normes en vigueur en ce qui concerne les paramètres physico-chimiques, les micropolluants organiques et les pesticides.

La saveur ou la couleur change  
 ou présente un aspect inhabituel  
 Contactez le SIVOM de  
 la SOLOGNE BOURBONNAISE  
 Tél. 04.70.48.10.90

Pour le Directeur général  
 et par délégation  
 L'ingénieure sanitaire.

Carolyne GOIN